

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

Numéro de permis

2020119

Date d'inspection

Le 18 août 2021

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'établissement				Numéro de téléphone		
Halte Scolaire Éducation Sécurité Confiance (ESC)				(506) 423-2684		
Adresse						
689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E32	3C	5				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Titre		Titre du	e du poste			
Pascale Dumont-Levesque		Mentor	en as	surance de	la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règ	lement		limite pour conforme	Date d'attestation de la conformité	
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.				oût 2021		
Commentaires : Faire imprimer et afficher le rapport d'inspection de surve	eillan	ce sur le t	pabilla	rd.		
parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : a) de permettre à l'enfant l'accès à une piscine dans les cas que prévoit le paragraphe 34(2).	27(a) 19			oût 2021		
Commentaires : Un exemple de consentement a été envoyer par courriel	et po	our les pro	chain	es activités c	ela sera signé.	
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : g) de transporter ou d'assurer le transport de l'enfant.	27(9	27(g) 19		oût 2021		
Commentaires : Un consentement pour le transport doit être préparer sép	arén	nent de l'a	nnexe	2.		
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : j) de permettre la prise de photos et de vidéos de l'enfant pour qu'elles soient publiées ou qu'elles paraissent dans les médias sociaux.	27(j	27(j) 19		ût 2021		
Commentaires : Vérification des dossiers pour les enfants. (plusieurs n'or	nt pas	s se conse	entem	ent)		
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : k) d'afficher dans l'établissement agréé des photos de l'enfant prises pour illustrer ses apprentissages.	27(1	κ)	19 ac	ût 2021		
Commentaires : Faire remplir l'annexe 2 pour ceux qui ne l'ont pas.						

Commentaires généraux

Nom de l'exploitant

Annick Jean

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et des effets personnels. Les enfants sont à l'extérieur pendant ma visite.

Commentaires généraux	
Les enfants ont pris la collation à l'extérieur. (yogourt glacé) Activité spéciale : Halloween	
original signé par Pascale Dumont-Levesque Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Le 18 août 2021 Date
original signé par Annick Jean Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Le 18 août 2021 Date